

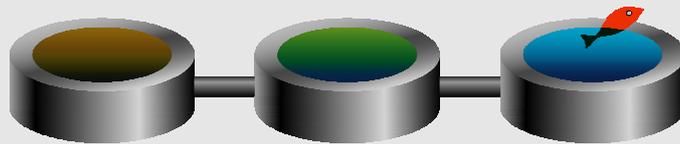
Rapport annuel

Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE

2014

# ■ Sommaire

## ■ GENERALITES

## ■ RAPPORTS PAR SERVICE :

- *service Asnières, Brie et Jauldes*
- *service Champniers*

## ■ Généralités

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

### ■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE regroupe les communes de ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC et VINDELLE.

La compétence d'assainissement collectif est découpée en 2 services :

- service Asnières, Brie et Jauldes
- service Champniers

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES

Ces services sont exploités de la façon suivante :

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
service Asnières, Brie et Jauldes	527	affermage	VEOLIA EAU - CGE	30/06/2015
service Champniers	1 241	affermage	VEOLIA EAU - CGE	30/06/2015

### ■ DONNEES TECHNIQUES GENERALES

Nombre total d'abonnés	1 768
Total des volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	178 104 m <sup>3</sup>
Nombre de stations d'épuration en service	6
Capacité totale de ces stations (en Equivalent habitant)	6 840

■ **RECETTES TOTALES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Recette totale perçue par la collectivité au titre du service de l'assainissement collectif	370 241,28 €
Recette totale perçue par les différents exploitants du service de l'assainissement collectif	108 350,73 €

■ **ETAT DE LA DETTE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

L'état de la dette au 1er janvier 2015 fait apparaître les valeurs suivantes pour l'ensemble du service d'assainissement collectif :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	3 239 643,79 €	3 542 856,19 €
Remboursements au cours de l'exercice	293 075,32 €	320 136,77 €
dont en intérêts	151 312,49 €	141 853,34 €
dont en capital	141 762,83 €	178 283,43 €

**AMORTISSEMENTS REALISES**

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	31 725,78 €	27 444,64 €	37 377,51 €	58 314,15 €	75 072,00 €

Rapport annuel



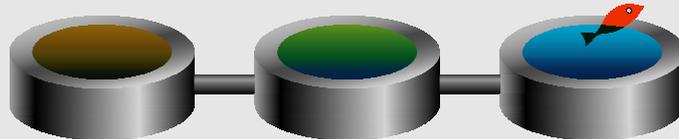
Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC

### service Asnières, Brie et Jauldes



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURES .....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	GLOSSAIRE .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010 .....	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 10	
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	11
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>12</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	12
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	14
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	14
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION .....	14
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>16</b>
■	PRIX GLOBAL : ASNIERES SUR NOUERE.....	17
■	PRIX GLOBAL : BRIE, JAULDES .....	18

## ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

Le présent rapport concerne uniquement le service : Asnières, Brie et Jauldes.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée du contrat est de 4 ans et 6 mois. Il prend fin le 30 juin 2015.

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement complet
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des clôtures, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	522	527	+36,02 %

#### ● Répartition des abonnés par commune

ASNIERES SUR NOUERE	255
BRIE	217
JAULDES	55
<b>Total des abonnés</b>	<b>527</b>

## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2013	2014	Variation
Total des volumes facturés	37 223	37 753	+1,42 %

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2013	2014	Variation
Réseau séparatif	10	10	0,00 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 4 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	150 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

- Déclaration du 19/02/2008

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20

- Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	Débit
Capacité	37,5 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Autorisation du 26/11/1980

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	100

- Station d'épuration de Brie

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : BRIE

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	150 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1			60
MES	1			50

- Déclaration du 25/06/2003

Milieu récepteur du rejet : L'Argence

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	120
NKj	2	30
Pt	2	12

- Station d'épuration de Jauldes

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : JAULDES

Capacité nominale : 140 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	8,4 kg/j	23 m³/j

#### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO				60
MES				50

- <200 Équivalent Habitant du 03/07/1996

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	125
MES	0,5	35

## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/12/2013	Fixation des tarifs assainissement collectif pour l'année 2014

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 5,64 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2300	0,2350

**■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	17,75	17,73	-0,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,476	0,475	-0,21 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,124	2,124	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

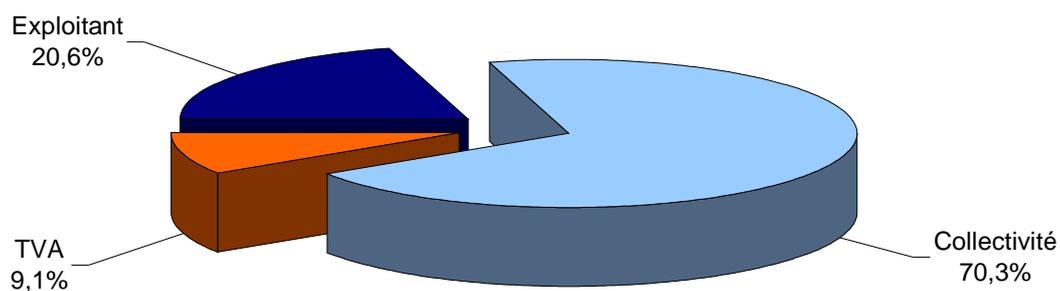
▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	74,87	74,73	-0,19 %
Collectivité	254,88	254,88	0,00 %
TVA	32,98	32,96	-0,06 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>362,73</b>	<b>362,57</b>	<b>-0,04 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-0,04 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,02 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0030 €/l

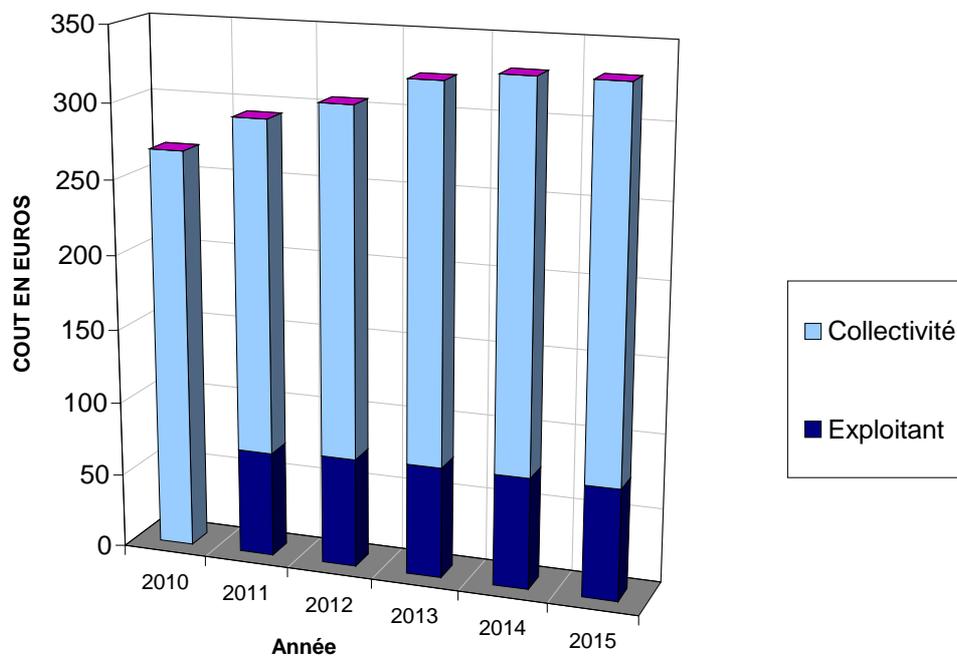
**Répartition au 1er janvier 2015**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2010		268,50	0,00	268,50
2011	70,78	222,00	0,00	292,78
2012	73,44	231,96	0,00	305,40
2013	74,71	249,00	0,00	323,71
2014	74,87	254,88	0,00	329,75
2015	74,73	254,88	0,00	329,61



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	17,75	17,73	-0,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,476	0,475	-0,21 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,124	2,124	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,23	0,235	+2,17 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

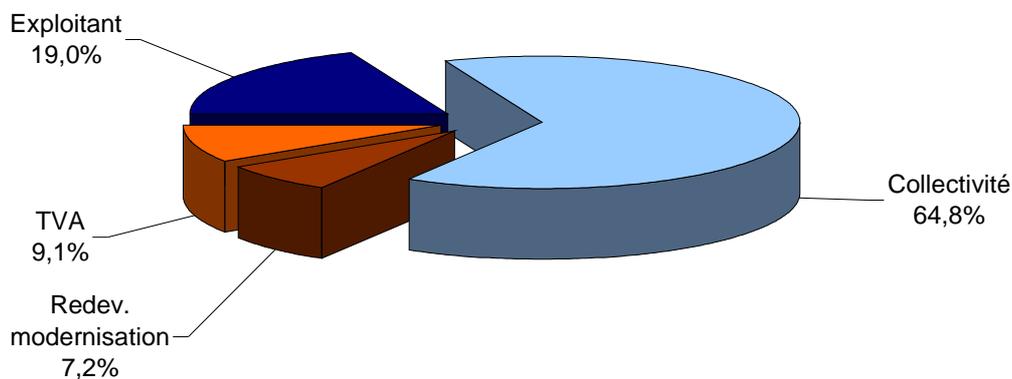
	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	74,87	74,73	-0,19 %
Collectivité	254,88	254,88	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	27,60	28,20	+2,17 %
TVA	35,74	35,78	+0,11 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>393,09</b>	<b>393,59</b>	<b>+0,13 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
-0,04 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,28 €/m<sup>3</sup>  
 0,0033 €/l

**Répartition au 1er janvier 2015**



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	84 187,49 €	78 617,67 €	-6,62 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations (+/-)	- 1 969,39 €	- 4 382,15 €	-122,51 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>82 218,10 €</b>	<b>74 235,52 €</b>	<b>-9,71 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	11 470,00 €	19 631,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>93 688,10 €</b>	<b>93 866,52 €</b>	

- *Recettes de l'exploitant*

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	27 850,15 €	25 593,60 €	-8,10 %
dont abonnements	8 215,33 €	7 364,70 €	-10,35 %
Régularisations (+/-)	- 582,67 €	- 1 003,91 €	-72,29 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>27 267,48 €</b>	<b>24 589,69 €</b>	<b>-9,82 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>65</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration de Jauldes*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration communale de Brie*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est non conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration de Jauldes*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration communale de Brie*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 75 %.

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

■ **PRIX GLOBAL : ASNIERES SUR NOUERE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE NOUERE CHARENTE, affermage du 01/01/2007 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE, affermage du 01/01/2011 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du service Asnières, Brie et Jauldes

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2014	1er jan 2015	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	137,58 €	138,99 €	+1,02 %
de l'assainissement collectif	74,87 €	74,73 €	-0,19%
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	159,44 €	159,44 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	254,88 €	254,88 €	000 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	36,60 €	37,20 €	+1,64 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	27,60 €	28,20 €	+2,17 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	18,35 €	18,46 €	+0,60%
pour l'assainissement collectif	35,74 €	35,78 €	+0,13 %
<b>Total TTC</b>			
<b>pour le service d'eau potable</b>	<b>351,97 €</b>	<b>354,09 €</b>	+0,60 %
<b>pour l'assainissement collectif</b>	<b>393,09 €</b>	<b>393,59 €</b>	+0,13 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>745,05 €</b>	<b>747,68 €</b>	+0,35 %

■ **PRIX GLOBAL : BRIE, JAULDES**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE, affermage du 01/01/2011 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif du service Asnières, Brie et Jauldes

**Prix global eau potable + assainissement collectif**

**pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2014	1er jan 2015	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	102,42 €	101,40 €	-1,00 %
de l'assainissement collectif	74,87 €	74,73 €	-0,19%
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	109,60 €	110,80 €	+109 %
pour l'assainissement collectif	254,88 €	254,88 €	000 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	36,60 €	37,20 €	+1,64 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	27,60 €	28,20 €	+2,17 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	11,18 €	10,54 €	-5,72%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,29 €	14,30 €	+0,05%
pour l'assainissement collectif	35,74 €	35,78 €	+0,13 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>274,09 €</b>	<b>274,24 €</b>	+0,05 %
pour l'assainissement collectif	<b>393,09 €</b>	<b>393,59 €</b>	+0,13 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>667,17 €</b>	<b>667,83 €</b>	+0,10 %

Rapport annuel



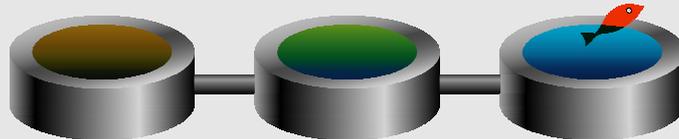
Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC

### service Champniers



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC ..... 3**
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 3
  - VOLUMES FACTURES ..... 3
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE ..... 4
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES..... 4
  - GLOSSAIRE ..... 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... 6
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE  
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE..... 7
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007 ..... 8
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION9
  - RECETTES D'EXPLOITATION .....10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....11**
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....11
  - CONFORMITE DE LA COLLECTE .....13
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....13
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION .....13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....14
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....15**
  - PRIX GLOBAL : CHAMPNIERS .....16

## ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

Le présent rapport concerne uniquement le service : Champniers.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée du contrat est de 5 ans et 6 mois. Il prend fin le 30 juin 2015.

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement complet
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des clôtures, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

### ■ CONVENTION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

En vertu d'une convention avec le Grand Angoulême, les eaux usées des abonnés du secteur de La Vallade, desservis par la Communauté de Communes de Braconne et Charente, sont traitées par le Grand Angoulême.

### ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 145	1 241	+8,38 %

### ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m <sup>3</sup> ]	2013	2014	Variation
Total des volumes facturés	134 112	140 351	+4,65 %

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2013	2014	Variation
Réseau séparatif	41,421	42,485	+2,57 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 2 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "Bourg de Champniers"*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	330 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Champniers

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

- *Station d'épuration "Chez Suraud"*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 700 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	162 kg/j	324 kg/j	243 kg/j	40,5 kg/j	10,8 kg/j	486 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70		50
DCO	12	125	ou	75		250
MES	12	35	ou	90		85

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Le Viville

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

### ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/12/2013	Fixation des tarifs assainissement collectif pour l'année 2014

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 12,36 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> juin 2009.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2300	0,2350

**■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,18	18,54	+1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,452	0,461	+1,99 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,148	2,148	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

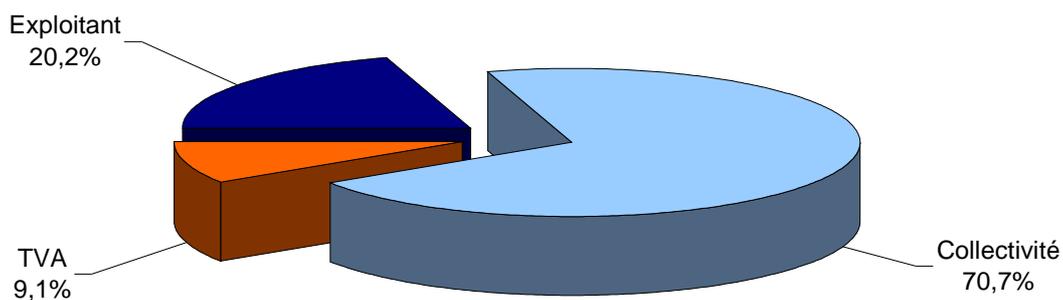
▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	72,42	73,86	+1,99 %
Collectivité	257,76	257,76	0,00 %
TVA	33,02	33,16	+0,42 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>363,20</b>	<b>364,78</b>	<b>+0,44 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,44 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,04 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0030 €/l

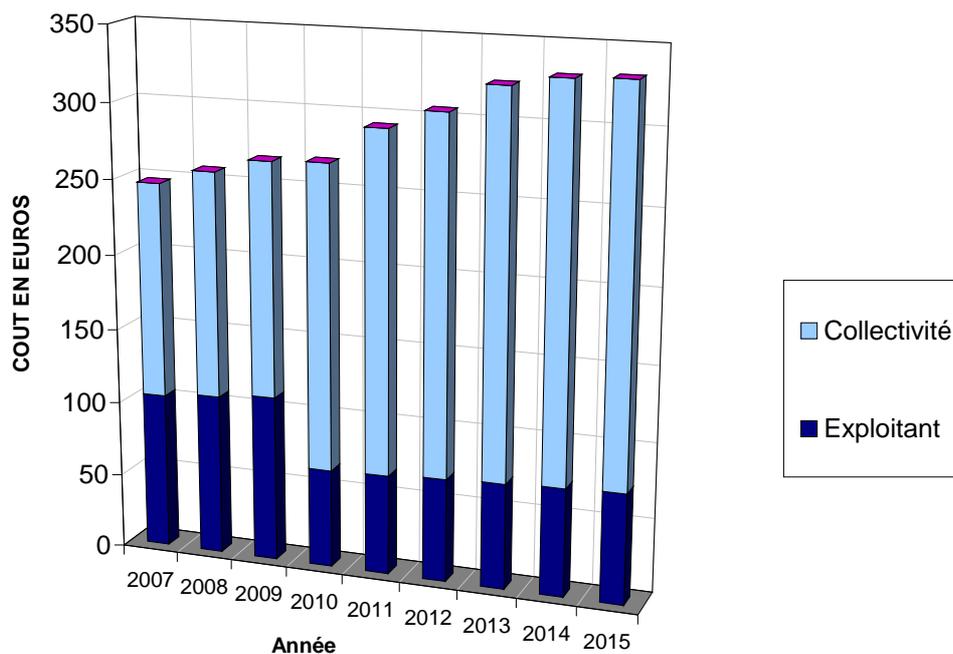
**Répartition au 1er janvier 2015**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	104,13	142,80	0,00	246,93
2008	107,42	150,00	0,00	257,42
2009	110,84	156,00	0,00	266,84
2010	65,70	202,80	0,00	268,50
2011	66,82	225,96	0,00	292,78
2012	69,08	236,28	0,00	305,36
2013	70,67	253,08	0,00	323,75
2014	72,42	257,76	0,00	330,18
2015	73,86	257,76	0,00	331,62



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,18	18,54	+1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,452	0,461	+1,99 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,148	2,148	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,23	0,235	+2,17 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

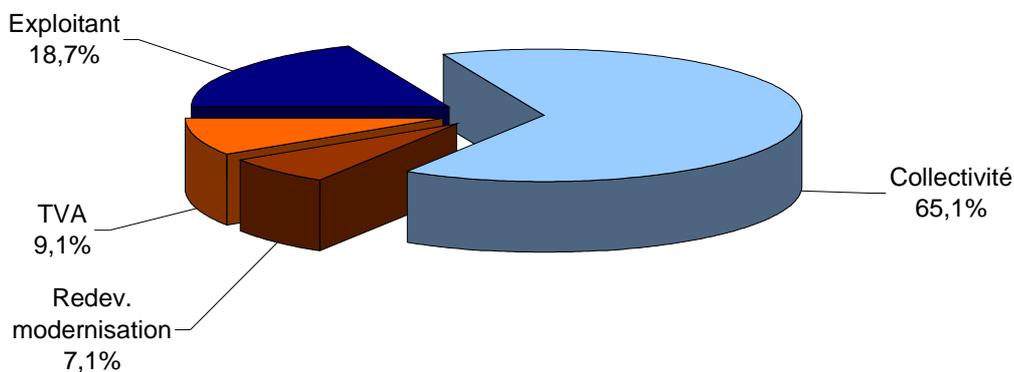
▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	72,42	73,86	+1,99 %
Collectivité	257,76	257,76	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	27,60	28,20	+2,17 %
TVA	35,78	35,98	+0,56 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>393,56</b>	<b>395,80</b>	<b>+0,57 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,44 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,30 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0033 €/l

**Répartition au 1er janvier 2015**



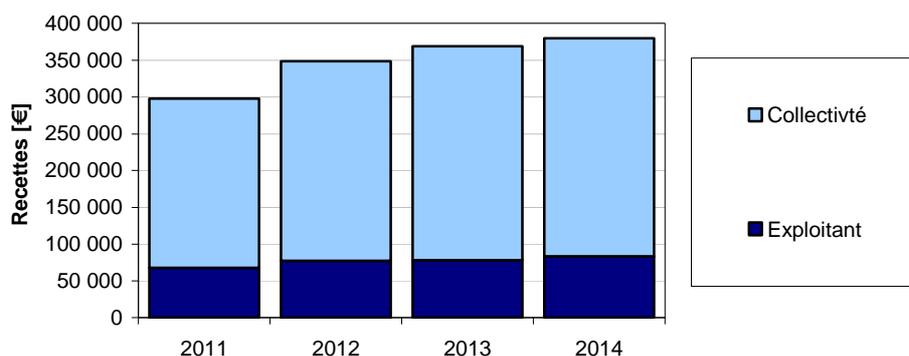
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	290 704,76 €	307 448,55 €	+5,76 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations (+/-)		- 11 442,79 €	
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>290 704,76 €</b>	<b>296 005,76 €</b>	<b>+1,82 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	29 887,00 €	34 168,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>320 591,76 €</b>	<b>330 173,76 €</b>	

- Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	80 847,96 €	86 367,78 €	+6,83 %
dont abonnements	19 933,79 €	21 671,94 €	+8,72 %
Régularisations (+/-)	- 2 609,71 €	- 2 606,74 €	+0,11 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>78 238,25 €</b>	<b>83 761,04 €</b>	<b>+7,06 %</b>



## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>65</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

**par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007**

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

**par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007**

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Extension rue des Martinets, pose de 77 ml en PVC DN 200 mm	15 549 €
Extension rue de l'Aneth, pose de 57 ml en PVC DN 160 mm	9 089 €
Extension rue des Merisiers, pose de 626 ml en PVC DN 200 mm	144 509 €
<b>Total des travaux engagés</b>	<b>169 147 €</b>

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

■ **PRIX GLOBAL : CHAMPNIERS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE, affermage du 01/01/2010 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX,  Tarif de Champniers

**Prix global eau potable + assainissement collectif**

**pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2014	1er jan 2015	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	102,42 €	101,40 €	-1,00 %
de l'assainissement collectif	72,42 €	73,86 €	+1,99%
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	109,60 €	110,80 €	+109 %
pour l'assainissement collectif	257,76 €	257,76 €	000 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	36,60 €	37,20 €	+1,64 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	27,60 €	28,20 €	+2,17 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	11,18 €	10,54 €	-5,72%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,29 €	14,30 €	+0,05%
pour l'assainissement collectif	35,78 €	35,98 €	+0,57 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>274,09 €</b>	<b>274,24 €</b>	+0,05 %
pour l'assainissement collectif	<b>393,56 €</b>	<b>395,80 €</b>	+0,57 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>667,65 €</b>	<b>670,04 €</b>	+0,36 %